

Flash info

Fièvre catarrhale

Bulletin d'informations du Groupement de Défense Sanitaire d'Indre-et-Loire

10 avril 2017

Situation FCO au 06/04/2017

- foyers BTV-8 notifiés entre septembre 2015 et juin 2016
- foyers BTV-8 notifiés depuis juillet 2016
- foyers BTV-4

Zone réglementée

BTV 1 2 4 8 16

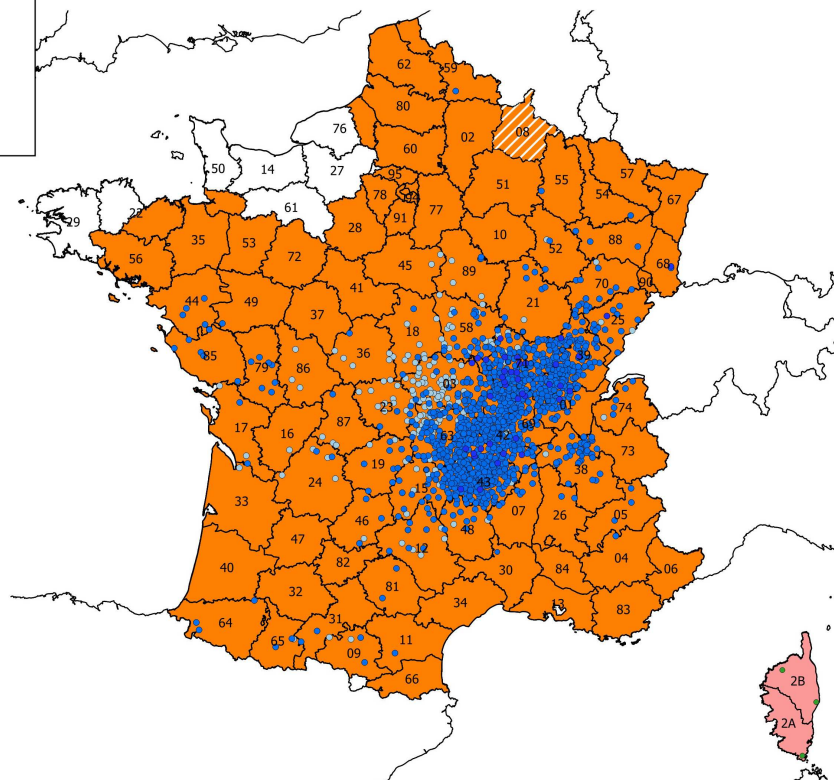
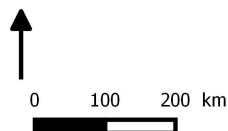
BTV 8

Zone saisonnièrement indemne



ZSI depuis :

- 29 novembre 2016 : Ardennes (08)



L'INDRE-ET-LOIRE N'EST PLUS EN ZSI (ZONE SAISONNIÈREMENT INDEMNÉ)

Cinq départements quittent les ZSI, suite à une reprise de l'activité vectorielle : l'Eure-et-Loire (28), l'Aube (10), l'Indre-et-Loire (37), le Loir-et-Cher (41) et la Sarthe (72). Il ne reste qu'un seul département en ZSI : les Ardennes (08) (voir carte).

Pour les mouvements vers la zone indemne, les animaux devront être valablement vaccinés ou bien subir une PCR avant départ et après l'arrivée.

Vaccins

Des doses sont toujours disponibles en vaccin CZV.

Pour les ovins, le vaccin en 1 dose est maintenant disponible pour les éleveurs : contactez votre vétérinaire

Toutes les informations sur le site de GDS CENTRE : www.gdscentre.fr